

T 550, 12

La Mule blanche qui rajeunit à quinze ans

Un homme avait deux garçons, l'un [s']amusant, dépensant ses sous. Il l'envoie quérir la mule blanche à sept lieues le pas qui rajeunissait à quinze ans. Il lui donne beaucoup d'argent et lui dit :

— Ne t'arrête pas, car tu mangerais tout et t'endetterais.

En allant, il s'arrête dans une auberge où il mange tout et s'endette. Après, il était obligé de rester là pour gagner son argent.

Son père envoie l'autre, le plus jeune, avec beaucoup d'argent :

— Te t'amuseras pas. Va la quérir et te rachèteras pas ton frère.

En allant, il rencontre un renard blanc qui lui dit :

— Où vas-tu ?

— Chercher la mule blanche à sept lieues le pas.

— Ne rachète pas ton frère. *Y a trop ben* de femmes qui [le]¹ *gardont*. Jette-leur de l'argent. Pendant cela, tu monteras dessus et t'en iras.

Il arrachait son argent et [2] il monte dessus. Elle fait un pas et il se trouve à sept lieues.

En revenant, il rencontre son frère qui travaillait et il l'a racheté. Ils s'en vont tous deux, passent près d'un puits qui était à fleur de terre. Ils regardaient et il y fout son frère dans la citerne.

Après, le renard blanc revient et lui dit :

— Que fais-tu là ?

— C'est mon frère que j'avais racheté qui m'y a mis.

— Je t'avais défendu de le racheter. Attends, je vas te remonter.

Il descend dans le puits et lui dit :

— Prends ma queue.

Il l'a remonté.

Il repart vers son père où la mule blanche ne voulait pas manger : le temps lui durait. Il va la voir et la mule blanche, qui le reconnaît, mange. Son père lui dit :

— C'est donc toi qui l'a [3] prise.

Il a tout raconté : son frère [qui l'a] jeté dans une citerne.

Son père pendit ce mauvais frère.

Recueilli vers 1881² auprès de Nouvel Annet, s.a.i., [É.C. : Nouvelle, né le 24/11/1867 à Sichamps, fils de Nouvelle Pierre, tisserand et de Louise Cheutin, marié à Sichamps le

¹ Ms : la.

² D'après le cachet de la poste apposé sur le f. 2.

06/06/1891 avec Marie Matriolet, née le 02/11/1871 à Prémery, usinier³ résidant à Sichamps].
S. t. Arch., Ms 55/7, Feuille volante Nouvel Annet/4 (1-3).

Pas de marque de transcription de P. Delarue. Ne figure pas dans la liste des versions résumées par P. Delarue, CNM, p. 265. Fiches ATP rédigées par G. Delarue.

Catalogue, II, n° 12, version F, p. 353.

³ Usinier est la profession notée dans l'état civil. D'après Littré : celui qui exploite une usine. À usine, Littré indique : aujourd'hui, fabrique dont le produit est obtenu par des machines plus que par le travail des ouvriers. Godefroy, 1895 donne cette définition: celui qui possède une usine ou un bâtiment d'usage. À usine, Godefroy indique : le total du bien que chacun possède, ustensiles de ménage, meubles, biens de campagne, ferme, moulin, forge, tuilerie, faïencerie, verrerie, boutique en général. Il n'y a pas d'entrée dans Boutet, 2007. D'après D. Boucard, 2008, se dit d'un entrepreneur possédant une usine ou une fabrique.
Pour conclure, il s'agit peut-être de l'atelier de tisserand de son père qu'il aurait repris à son compte.